



## service apres vente /garantie

Par **calou08**, le **26/11/2023** à **16:08**

bonjour j ai une instalation fotovoltaic couplee avec une pompe a chaleur aire eau depuis 5 ans qui a ete instale par la societe xxxxxx et fabrique par xxxxxx. elle a toujours male fonctionne ,le sav intervenait a distanca via internet ou physiquement jusque maintenant .je l ai remise en mode chauffage depuis 1 mois elle fonctionne tres male voir pas du tout .j ai contacte les SAV des deux societes ,il ne veulent plus intervenir quel recours je peut avoir merci d avance pour votre reponce

**Extrait des CGU de ce forum :**

***Il est formellement interdit d'incriminer des sociétés ou des personnes physiques. L'Internaute veillera donc à utiliser des termes génériques pour exposer son éventuel litige ou apporter sa contribution (exemples de termes génériques : magasin, voisin, garage, entreprise etc.).***

Par **Marck.ESP**, le **26/11/2023** à **18:17**

Bonjour

Dans le cas des installations photovoltaïques, la garantie décennale est une protection juridique importante pour les consommateurs.

Vous pouvez exercer votre recours en garantie décennale. Cela signifie que vous devez mettre en demeure par courrier R/AR, l'installateur ou l'entreprise responsable de l'installation des panneaux solaires de remédier au problème

Dans le cadre de cette garantie, ils sont tenus de prendre en charge les réparations nécessaires pour remédier au dysfonctionnement.

Avez vous une assurance défense-recours ?

En tout cas, le nombre d'affaires relatives aux panneaux solaires est important et certains avocat se sont spécialisés. N'hésitez pas en cas d'échec de votre mise en demeure

Par **miyako**, le **27/11/2023** à **21:19**

Bonsoir,

La ste installatrice est elle toujours en activité ?

Reste à savoir ,si il y a vraiment une garantie décennale ,car avec ce genre de sociétés ,vu le nombre d'affaires ,ce nest pas du tout certain.

Pour tous ceux qui nous lisent ,attention aux arnaques concernant les soit disantes aides .Contrôler tout et exiger la garantie decennale et la certification .Prendres des panneaux de marques et non des soldes ou des ste inconnues Attention aux démarchages par téléphones

Cordialement